

9 janvier 2013

**« L'oppidum de la Fouirette »,
1^{er} sentier de randonnée au
Luc-en-Provence**

**« Faire découvrir les richesses du
patrimoine de Cœur du Var »**



La Communauté de Communes Cœur du Var, dans le cadre de ses compétences, crée, gère et entretient les sentiers de randonnées. Ce début d'année marque le balisage d'un nouvel itinéraire : « L'oppidum de la Fouirette. » Ce premier sentier au Luc est le fruit d'un travail mené par la commission tourisme de la Communauté de Communes.



Contact :
Vincent DI SERIO
Communication
04/98/10/43/64
vdiserio@coeurduvar.com

Les chiffres clés

14 topoguides sont actuellement édités par la Communauté de Communes Cœur du Var (disponibles sur le site Internet : www.coeurduvar.com ou au sein du siège de la Com'com sur demande) : Château de Pontevès, la dernière plaine sauvage, la ronde des Escarcets, la vigie des Ubacs, la voie romaine, le bois du Défens, le lac Redon, les Clèdes, les drailles des Pontevès, les hameaux de l'Issole, les Montauts de Rouvède, les vallons des Escarcets.

2 600 € : le budget consacré aux travaux de création du sentier « l'oppidum de la Fouirette ». Cette opération est financée intégralement par la Communauté de Communes Cœur du Var.

L'oppidum de la Fouirette, richesse du patrimoine de Cœur du Var

Ce nouveau sentier permet d'accéder à l'oppidum de la Fouirette, qui constitue l'une des principales richesses historiques de la commune du Luc-en-Provence (ce site est notamment référencé dans la dernière édition du Guide Michelin). Ce haut lieu du patrimoine du Cœur du Var offre un point de vue spectaculaire sur la plaine des Maures avec un panorama à 360 degrés permettant également d'admirer les collines varoises. L'oppidum date de l'âge du fer avec l'arrivée des celto-ligures.

Le sentier à la loupe

Pour réaliser ce sentier, la Communauté de Communes Cœur du Var s'est appuyée au maximum sur le foncier public en remettant en état notamment d'anciens chemins ruraux : le chemin de l'Auria et le chemin du Vergeiras. Plusieurs partenaires se sont joints à ce projet à commencer par l'Office National des Forêts qui a installé un sentier à flanc de colline dans la forêt communale du Defens, permettant de créer une boucle. A noter que deux propriétaires privés ont donné leur accord pour le passage de l'itinéraire à travers leur domaine. L'association des Randonneurs cannetois s'est mobilisée, bénévolement, pour accompagner les services de la Communauté de Communes pour la réalisation du balisage. Une fois ce balisage terminé, la Communauté de Communes Cœur du Var éditera – l'instar des autres sentiers – un topo guide où seront recensées l'ensemble des informations utiles pour effectuer une randonnée sur le sentier.

La Communauté de Communes Cœur du Var et les sentiers de randonnées

Tout au long de l'année, la Communauté de Communes Cœur du Var crée, balise et gère les sentiers de randonnées. L'objectif étant de faire découvrir au public les richesses historiques et géographiques du territoire. Différents projets sont en cours dans ce sens : Notre-Dame de la Vière à Carnoules va être équipée d'une table d'orientation. Le point de vue permettra d'apprécier la plaine viticole de Puget-Ville/Pierrefeu, le Massif des Maures et les collines de l'arrière-pays toulonnais. La Communauté de Communes travaille aussi sur le projet de validation du réseau de sentiers dans la forêt communale du Balançan au Luc (avec un départ situé sur la base de loisirs). **Le but pour Cœur du Var est de proposer, à terme, au moins un sentier de randonnée pour chacune des 11 communes de la Communauté.**

Les chiffres clés

3,5 kilomètres : la distance du sentier de randonnée de l'oppidum de la Fouirette.

La Communauté de Communes Cœur du Var possède plus de **100** kilomètres de sentiers balisés sur l'ensemble de son territoire.

3,3km/h : la vitesse moyenne d'un marcheur. La difficulté des parcours de randonnée est évaluée en fonction de la distance et du dénivelé. Sur place, le randonneur ne doit pas surestimer ses capacités. Par ailleurs, les circuits traversent des propriétés pour lesquelles un droit de passage a été négocié. Toute détérioration, toute atteinte au droit de propriété, est susceptible d'entraîner l'annulation de ce droit de passage et la suppression de l'itinéraire de randonnée.

3 200 mètres carrés : la surface de l'oppidum de la Fouirette. Ce site a servi aux exploitations agricoles romaines.